



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS SUR LE SITE DE :
LANDE DES CROUX DU BAS – 23, ANZEME

Référence du dossier : travaux_plan de relance_TR21

Maître d'ouvrage : CEN-Nouvelle Aquitaine

Les propositions sont à envoyer avant le 8 avril 2021 à l'attention de Michel BARDET
Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine
6, ruelle du Theil
87510, Saint Gence

Personnes en charge du dossier	Téléphone	Mail
Michel BARDET (lun. mar. mer)	06.73.39.26.68	mbardet@conservatoirelimousin.com
Yvan GRUGIER	06 12 51 57 55	y.grugier@cen-na.org

Généralités :

L'entrepreneur devra respecter le code du travail et utiliser du matériel conforme à la législation en vigueur. Il veillera également au respect du code de l'environnement et plus particulièrement à la loi sur l'eau.

Le choix des matériaux et de l'itinéraire technique sera fait dans un souci de durabilité et devra limiter au maximum l'impact environnemental.

Le prestataire veillera à fournir un devis pour chaque site en reportant le nom du site et l'intitulé sur chaque devis. Le prix sera détaillé par intervention, à l'hectare, par passage, ou éventuellement au mètre linéaire ou à l'unité pour les interventions ponctuelles. Il n'y a pas obligation de répondre à l'ensemble de la consultation.

Le conservatoire prendra en charge les démarches administratives nécessaires à l'exécution du chantier. Le prestataire devra respecter l'avis et les recommandations de l'administration s'il y a lieu. Sauf accord préalable, le coût des travaux ne pourra dépasser celui du devis.

Objet de la consultation :

Le présent dossier de consultation fixe les conditions d'exécution des travaux dans le cadre obligatoire de mise en concurrence.

Documents joints :

Cahier des charges, localisation, cartes de travaux.

Consistance des travaux :

Bûcheronnage sélectif des ligneux et élagage des jeunes sujets conservés.

Débroussaillage manuel des jeunes ligneux, des ronces, des secteurs colonisés par la Fougère aigle
ou les Genêts à balais.

CAHIER DES CHARGES :

BUCHERONNAGE SELECTIF

Nature et façon des travaux :

- Abattage et bûcheronnage d'arbres, essentiellement de jeunes chênes, repérés et marqués au préalable avec le maître d'ouvrage.
- Elagage des branches basses des jeunes arbres conservés, en prenant soin de respecter les conditions d'une bonne cicatrisation.
- Stockage des produits en lisière, sous la forme de tas de tronçons d'1 m pour les troncs, de fagots pour les branches.

Surface/volume/linéaire des travaux :

Parcelle AM154. Surface : **1350 m²** (voir carte).

La surface cartographiée localise l'étendue couverte par une forte densité de ligneux. Elle est approximative et quelques arbres au sein de celle-ci seront à conserver, de même que quelques arbres, en dehors, seront ponctuellement à retirer.

Période de travaux:

Automne-hiver 2021.

Condition d'exécution :

Se référer à la carte jointe.

Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier se dérouleront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention d'intervention sera signalée au maître d'ouvrage au moins 3 jours à l'avance.

Le travail pourra être jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une visite de chantier.

CAHIER DES CHARGES :

DEBROUSSAILLAGE

Nature et façon des travaux :

- Débroussaillage des jeunes ligneux colonisateurs, des ronciers et des formations de Genêts à balais.
- Conservation d'un massif de Prunelliers, de 50 à 100 m², pour son intérêt ornithologique.
- Etêtage à la débroussailleuse des pieds de bruyères vieillissants encore en place.
- Arrachage au croc des taches de bruyères mortes (très faibles surfaces).
- Débroussaillage des surfaces couvertes par la Fougère aigle deux fois par an, en période végétative.

Surface/volume/linéaire des travaux :

Parcelle AM154. Surface : **3500 m²** (voir carte).

La surface cartographiée localise l'étendue de la zone à traiter.

Période de travaux:

Automne-hiver 2021, sauf pour les interventions sur la Fougère aigle à programmer en juin 2021 pour le premier passage et 4 semaines plus tard pour le second. A partir du mois d'août, les interventions ne seront plus facturables.

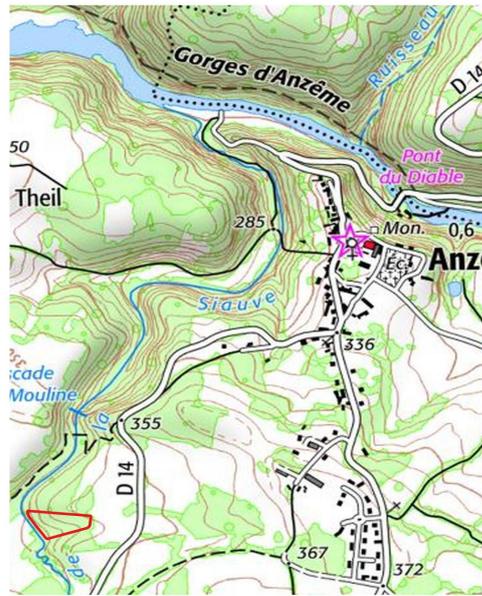
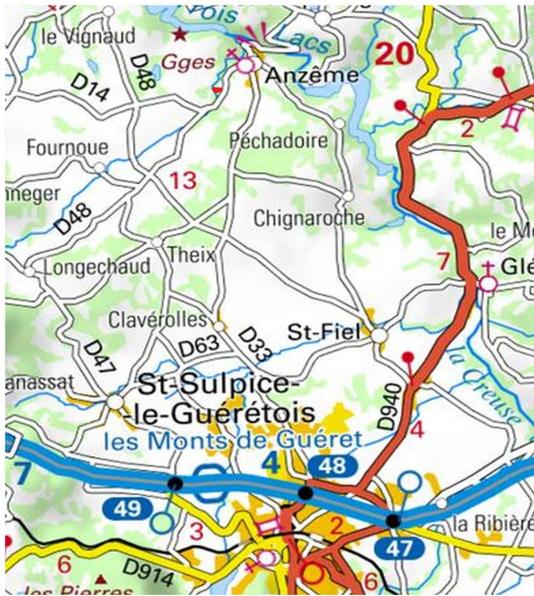
Condition d'exécution :

Se référer à la carte jointe.

Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier se dérouleront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention d'intervention sera signalée au maître d'ouvrage au moins 3 jours à l'avance.

Le travail pourra être jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une visite de chantier.



- Lande des Croux du Bas
- Site Natura 2000 des Gorges de la Grande Creuse
- Travaux prévus
 - Bûcheronnage sélectif (1350 m²)
 - Débroussaillage (3500 m²)

Sources : IGN Scan25, BD Ortho, BD Parcellaire, CEN Nouvelle-Aquitaine, février 2021